

maréchal des camps et armées du roy, enseigne aide-major des gardes du corps de Sa Majesté, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, sénéchal de Lyon et de la province de Lyonnais, demeurant à Paris, rue de Richelieu, paroisse Saint-Eustache ;

Et M<sup>re</sup> Augustin de Masso de la Ferrière, son frère, chevalier, capitaine dans le régiment des gardes-françaises, brigadier des armées du roy, aussi chevalier de Saint-Louis, demeurant au même lieu.

Le 11 juin 1754, suivant contrat passé devant M<sup>es</sup> Regnault et Bontemps, conseillers du roy, notaires au Chatelet de Paris (2), messires Charles et Augustin de Masso de la Ferrière vendirent, sans autre désignation, le domaine et les fonds en dépendant leur provenant de la succession de leur oncle et situés *dans la paroisse d'Escully, province de Lyonnais*, à messire André Barrety, conseiller secrétaire du roy, maison et couronne de France, bourgeois de la ville de Lyon, y demeurant proche la Déserte, paroisse de la Platière et alors logé à Paris, rue du Boulois, hôtel de Hollande.

Dans cette vente furent compris les meubles meublants, outils d'agriculture et autres effets mobiliers qui existaient dans le domaine vendu et se trouvaient détaillés dans un chargé donné le 20 avril 1749 par les fermiers, le sieur Perraud et la dame Riquery ; étant seuls exceptés les objets à l'usage de la chapelle du domaine, lesquels demeurèrent distraits au profit de la prébende fondée dans cette chapelle (3).

---

(2) La minute de ce contrat, conservée par M<sup>e</sup> Regnault, est actuellement en la possession de M<sup>e</sup> Péan de Saint-Gilles, notaire à Paris.

(3) Nous ignorons le nom que portait cette prébende. Peut-être